

Numéro	Superficie / largeur	Désignation	Bénéficiaire
V1	9 m (superficie : 434m ²)	CD 502 : rectification de deux virages	commune
V2	8 m	chemin rural du PRE NEUF au COLOMBET : élargissement	commune
V3	6 m	chemin rural de la BOUCHARDIERE : élargissement du CD103 à la ferme de la Bouchardière	commune
V4	8 m	VC n°1 : élargissement entre A47 et la gare, côté nord	commune
V5	8 m	VC n°2 : élargissement du CD502 au chemin rural du pré neuf, sauf dans la traversée du bâti existant	commune
V6	8 m	VC n°3 : chemin de la Haute Dhuire : élargissement sur toute sa longueur	commune
V7	8 m	VC n°4 : élargissement depuis la VC n°2 jusqu'au hameau de la Dhuire	commune
V8	8 m	VC n°5 : élargissement du CD502 jusqu'à l'entrée du hameau de COLOMBET, y compris la rectification du virage	commune
V9	9 m	VC n°101 ou chemin du BRET, élargissement partiel	commune
V10	8 m	VC n°102 ou chemin des PIERRES BLANCHES, élargissement du CD 502 au CD 103	commune
V11	8 m	chemin du PRE NEUF : élargissement entre le CD502 et la VC n°2	commune
V12	6 m	chemin du GARON : élargissement du CD502 à la VC n°2, sauf dans la traversée du bâti existant	commune
V13	7 m	chemin de Malroche : élargissement du CD 502 à la VC 102 des Pierres Blanches	commune
V14	8 m	prolongement de la VC 102 des Pierres Blanches dit "chemin de Brunet" : élargissement dans la partie classée en U	commune
V15	8 m	voie de lotissement communal : élargissement entre le CD 502 et le CD 103	commune